

LES CARNETS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENTREPRISE

Notre lettre aux parlementaires

PAIEMENTS

« EUROPEAN PAYMENTS INITIATIVE », UNE AMBITION EUROPÉENNE

C'est en juillet 2020, au terme d'une année de travaux préliminaires, que seize banques européennes majeures¹, dont les six françaises - BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole, BPCE, le Crédit mutuel et la Banque postale -, ont officiellement lancé la phase opérationnelle de l'Initiative européenne des paiements, baptisée EPI², projet visant à créer

une solution paneuropéenne intégrée couvrant tous les types de transactions de détail, à travers une palette complète de moyens de paiement : cartes ; virements ; prélèvements ; paiements sur mobile. Les seize banques initiales ont été rejointes depuis par le premier groupe bancaire polonais, PKO Bank Polski, par la première banque de détail finlandaise,

OP Financial ainsi que par un consortium de douze établissements de crédit espagnols³. Deux grands « acquéreurs »⁴ non bancaires, Worldline et Nets, ont également fait leur entrée au capital de l'EPI Interim Company, structure provisoire chargée de mener les travaux opérationnels de mise en œuvre du projet, devenant ainsi les premiers actionnaires non bancaires à rejoindre l'initiative. Au total, l'EPI Interim Company compte désormais trente-deux entreprises actionnaires, représentant sept pays européens et couvrant 70% des transactions européennes actuelles.

Les paiements scripturaux⁹ en zone euro en 2019

Le nombre total de paiements scripturaux dans la zone euro a augmenté de 8,1 % en 2019 par rapport à l'année précédente, ressortant à 98,0 milliards, pour une valeur totale de 162 100 milliards d'euros.

Les paiements par carte ont représenté 48 % de l'ensemble des paiements scripturaux dans la zone euro, tandis que la part des virements s'est élevée à 23 % et celle des prélèvements à 22 %.

Le nombre de cartes de paiement émises a augmenté de 5,5 % pour s'établir à 572 millions en 2019, soit environ 1,7 carte par habitant de la zone euro.

Près de 45 milliards de transactions ont été traitées par les systèmes de paiement de masse* dans la zone euro, pour un montant de 35 000 milliards d'euros.

* Un système de paiement de masse est un système de transfert de fonds qui traite un volume important de paiements d'une valeur relativement faible sous la forme de chèques, de virements, de prélèvements automatiques, de transactions DAB et de paiements par cartes bancaires.

(Sources : BCE, Banque de France, communiqué, 11/09/2020, Statistiques relatives aux paiements pour 2019)

L'implication des plus grandes banques européennes montre que les **objectifs ambitieux** poursuivis (1) sont partagés, fédérateurs et à la hauteur des **enjeux stratégiques** liés aux activités de paiements (2), ceux-ci touchant *in fine* à la souveraineté même de l'Union européenne, bien au-delà des seuls intérêts économiques des promoteurs du projet. Son aboutissement implique cependant que des **conditions** soient réunies (3) - choix d'infrastructures, réponse efficace aux besoins des consommateurs et des commerçants, complétude du réseau d'acceptabilité... -, et des **obstacles** surmontés (4) : stabilité réglementaire et prévisibilité économique pour assurer la pérennité du modèle économique...

1. France : BNP Paribas, la Société Générale, le Crédit Agricole, BPCE, le Crédit Mutuel et la Banque Postale / Allemagne : Deutsche Bank, Commerzbank, DZ Bank, Deutscher Sparkassen- und Giroverband (DSGV) / Espagne : Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (BBVA), Santander, CaixaBank / Italie : UniCredit / Belgique : KBC Group / Pays-Bas : Internationale Nederlanden Groep (ING).

2. European Payments Initiative, anciennement Pan-European Payments System Initiative (« initiative pour un système de paiement paneuropéen », ou PEP-SI).

3. Abanca, Banco Cooperativo Español, Grupo Cooperativo Cajamar, Caja de Ingenieros, Laboral Kutxa, Cecabank, Eurocaja Rural, Grupo Bankinter, Ibercaja,

Kutxabank, Liberbank and Unicaja Banco.

4. Acquéreur : il s'agit de l'organisme qui met à disposition de son client (un commerçant, artisan ou profession libérale) des services d'acquisition de transactions de paiement électronique, notamment grâce à un terminal de paiement électronique (TPE).



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change

Bâtir une solution purement européenne

Le marché européen des paiements par carte (physique ou dématérialisée, via les téléphones portables) est aujourd'hui fragmenté et dépendant de Visa et MasterCard. Il repose sur les schémas⁵ domestiques existants et sur les deux grands acteurs américains. En l'absence de schéma européen, ceux-ci sont incontournables pour la totalité des transactions transeuropéennes et même pour les transactions nationales dans la dizaine d'Etats membres qui ne disposent

pas d'un schéma domestique comparable au groupement Carte Bancaire français. Bâtir et maîtriser un schéma réellement européen, couvrant à terme tous les Etats membres, y compris hors zone euro, permettrait de s'affranchir des deux acteurs américains pour les transactions intra-européennes. A la présence historique de ces derniers, s'ajoute désormais le risque lié à l'émergence sur le marché des paiements des GAFAs⁶ et autres BATX⁷, dont les immenses ambitions deviennent de plus en plus visibles. En effet, les schémas nationaux doivent

désormais composer de manière croissante avec les solutions X-Pay, c'est à dire de dématérialisation des cartes physiques (Apple Pay, Google Pay, Samsung Pay...). Selon le rapport sur la localisation des données critiques de paiement en Europe⁸, remis en février 2020 au ministre de l'Economie et des Finances, l'essor de ces nouveaux opérateurs est considéré « comme une **menace sérieuse de perte de parts de marché pour des schémas nationaux tels que le groupement Carte Bancaire, comme un important levier de développement pour des schémas internationaux tels que Visa ou MasterCard, comme un risque d'atteinte à la diversité des systèmes de paiement et comme un facteur de concentration du marché sur un petit nombre d'acteurs extra-européens** ». De ce point de vue, la création d'un schéma détenu par des entreprises réellement européennes offrirait une arme pour lutter contre l'hégémonie potentielle des géants américains et asiatiques.

SCT Inst - SEPA Instant Credit Transfer

Le virement SEPA Instantané permet l'exécution de transferts de fonds en euros entre les comptes de paiement d'un donneur d'ordre et d'un bénéficiaire, de manière plus rapide et à des horaires plus larges que pour le virement SEPA.

Conformément aux règles établies par l'European Payments Council, le délai d'exécution cible d'un virement SEPA instantané doit être de dix secondes. Un délai maximum de vingt secondes est fixé par ces règles pour l'exécution d'un virement SEPA instantané, au terme duquel la transaction sera automatiquement annulée.

Les fonds reçus par un bénéficiaire suite à un virement SEPA instantané sont immédiatement réutilisables.

Le virement SEPA Instantané est disponible 24 heures sur 24, tous les jours de l'année.

Le montant maximal pour un virement SEPA instantané est fixé à 15 000€. Ce montant pourra toutefois être revu pour être adapté aux besoins des utilisateurs. Ce montant peut également être modifié via des accords spécifiques entre les banques.

(SEPA : Single Euro Payments Area)

(Source : Banque de France)

Un projet au service des intérêts économiques européens et de la souveraineté de l'UE

Les enjeux de cette lutte sont tout d'abord économiques, puisque ces transactions génèrent des revenus importants pour les prestataires impliqués, à la mesure des volumes concernés. **En 2019, selon les données de la BCE, 46,6 milliards de transactions par carte ont été réalisées, soit 48% de l'ensemble des paiements scripturaux⁹ dans la zone euro, pour une valeur totale de 2 000 milliards d'euros.**

Au-delà cependant de cette dimension économique, les transactions de paiement, dans la mesure où elles impliquent massivement les données personnelles des citoyens européens, touchent également à la souveraineté et à l'indépendance de l'Europe. Le rapport précité sur la localisation des

5. Un schéma de paiement, « schemes » en anglais, est un ensemble de règles convenues entre prestataires de services de paiement permettant d'effectuer des transactions via un instrument de paiement spécifique (prélèvement, virement, paiement par carte...). Le schéma de paiement se distingue du « système de paiement », qui est l'infrastructure technique qui traite les transactions conformément aux règles définies par

le schéma de paiement.

6. GAFAs : Google, Amazon, Microsoft, Apple

7. BATX : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi

8. LEMERY Sandrine, STEINER Rémi, Mise en œuvre d'une politique de localisation des données critiques de paiement en Europe, rapport au ministre de l'Economie et des Finances, février 2020

9. Par opposition à la monnaie fiduciaire (constituée des billets et des pièces), les moyens de paiement scripturaux sont des dispositifs qui permettent le transfert de fonds tenus dans des comptes par des établissements de crédit, des institutions assimilées (Caisse des dépôts et consignations, Trésor public, Banque de France...) ou des établissements de paiement suite à la remise d'un ordre de paiement (source : Banque de France)



données de paiement en Europe illustre à cet égard la multiplicité des risques d'atteinte à la souveraineté liés aux données de paiement. Il évoque notamment des **risques politiques, de contrôle des ressortissants européens par des autorités étrangères, d'espionnage, d'utilisation des données personnelles à des fins commerciales, économiques, de gouvernance des systèmes des paiements internationaux ou encore d'affaiblissement de la capacité d'enquête des autorités de police et de justice européennes...** Disposer d'un système purement européen permettrait donc à l'Europe de **conserver la maîtrise de ses données**. Elle aurait la main sur leur localisation, leur utilisation et les mesures à prendre pour assurer leur cybersécurité. Cela contribuerait au maintien de son **indépendance technologique et systémique, en particulier à l'égard des Etats-Unis et de la Chine**.

Nécessité d'une offre compétitive, en phase avec les besoins des usagers

Pour atteindre ces objectifs, les promoteurs d'EPI devront néanmoins relever plusieurs défis.

Le premier sera de concevoir une solution répondant aux besoins des consommateurs et des commerçants. A cet égard, leur ambition est d'offrir une **solution tout-en-un, hautement sécurisée et facile d'utilisation**. Celle-ci, s'appuyant sur le schéma de paiements instantanés SCT Inst¹⁰, inclura un schéma de paiement par carte, un portefeuille numérique (wallet) qui permettra notamment des paiements peer-to-peer (P2P). Le consommateur pourra réaliser via une seule interface numérique et

moyennant des procédures d'embarquement et d'authentification simples, toute forme de transaction de détail : en magasin par carte ou téléphone, sans contact, en ligne, retraits d'espèces, P2P. **Cette solution aura vocation à devenir la norme répondant à tous les besoins et capable de se substituer à l'ensemble des solutions actuellement disponibles**. Le commerçant quant à lui trouvera son intérêt dans la facilitation des transactions, l'instantanéité des règlements, une offre de services dédiés (fonctionnalités de gestion des factures, des stocks ou encore de la trésorerie, gestion des programmes de fidélité, analyse des données, instant financing) et une tarification compétitive.

Stabilité règlementaire et prévisibilité économique sont indispensables à la pérennité du modèle économique

Un autre défi, majeur, est celui du modèle économique, qui doit permettre d'offrir une tarification attractive tout en rentabilisant les investissements nécessaires, ceux-ci étant très importants puisqu'ils sont aujourd'hui estimés à environ dix milliards d'euros¹¹. De ce point de vue, Commission européenne et BCE, qui soutiennent toutes deux le projet EPI, ont un rôle déterminant à jouer. Il est important tout d'abord que **la Commission ne remette pas en cause dans le futur les commissions d'interchange¹² existantes, dont elle a reconfirmé l'an dernier la conformité avec les règles européennes de la concurrence et sur lesquelles reposeront la partie carte. Par ailleurs, s'agissant du volet « portefeuille numérique / paiements instantanés », elle doit accompagner les discussions en cours pour élaborer un nouveau modèle économique distinct de celui des interchanges**.

La Banque centrale européenne de son côté, dont le soutien est également indispensable, a suscité des interrogations en annonçant son intention de lancer une « monnaie numérique de banque centrale », autrement dit un « euro numérique ». Il est évidemment légitime et souhaitable qu'elle cherche à répondre d'une part à la baisse d'utilisation de la monnaie fiduciaire¹³ et d'autre part aux projets de crypto-monnaies privées stables comme celle imaginée par Facebook, le Diem (ex-Libra) ou par des monnaies numériques émises par d'autres banques centrales. Cependant, **le projet d'euro soulève un certain nombre de questions, qui, sans réponse à ce jour, pourrait interférer négativement avec l'économie du projet EPI**. Il s'agit par exemple de savoir si les choix technologiques et d'infrastructures opérés par la BCE seront compatibles avec ceux d'EPI. Par ailleurs, bien que la BCE considère que les deux projets sont complémentaires, toutes les analyses confirment que **l'euro créera un risque majeur de désintermédiation bancaire et de fuite des dépôts. A ce titre, l'euro remettrait fondamentalement en cause le modèle économique des banques commerciales et donc indirectement celui de la solution EPI qu'elles financent**.

Le secteur privé a pris l'initiative du projet EPI et a commencé d'assurer son financement. Il est essentiel que les autorités européennes, en particulier la Commission et la BCE, apportent leur contribution, faute de quoi le projet EPI pourrait être remis en cause, confirmant ainsi la domination de nos concurrents américains et probablement bientôt asiatiques.

Hubert d'ETIGNY

Affaires publiques France

hubert.detigny@bnpparibas.com

10. Cf. encadré p2

11. Cette estimation prend en compte les investissements techniques, les frais d'équipement des commerçants et les frais de marketing et de communication visant à promouvoir la nouvelle solution auprès du grand public et des commerçants.

12. La commission d'interchange (« interchange fee ») désigne la commission interbancaire de paiement que la banque acquéreuse (celle du commerçant) doit verser à la banque émettrice (celle du client) lors de chaque paiement entre un commerçant et son client.

13. Monnaie fiduciaire : pièces et billets de banque, par

opposition à la monnaie scripturale, stockée sur les comptes bancaires sous forme d'écritures.



TRANSITION

La « Net Zero Banking Alliance », une étape décisive en direction d'une économie décarbonée

Quarante-trois des plus grandes banques au Monde, issues de vingt-trois pays et représentant au total plus de 28,5 trillions de dollars d'actifs, ont annoncé en avril dernier qu'elles s'engageaient ensemble, dans le cadre de l'Alliance bancaire Net-Zéro (NZBA¹), sous l'égide de l'Initiative Finance de l'ONU pour l'environnement (UNEP FI), de la *Financial Services Taskforce* (FSTF) et de l'Initiative pour des marchés durables (SMI) du Prince de Galles, à réduire l'exposition aux gaz à effet de serre de leurs portefeuilles afin d'atteindre « la neutralité carbone » d'ici à 2050, en ligne avec l'Accord de Paris de 2015 et les objectifs fixés par le GIEC² en 2018 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

Une annonce de plus diront certains, sans prendre réellement la mesure de l'intérêt, et l'ampleur, de l'initiative. Car si les émissions des banques elles-mêmes sont relativement faibles, la question de leurs émissions indirectes, c'est-à-dire celles résultant de leur financement, est évidemment majeure et donc un levier de transformation considérable. En s'engageant à décarboner leurs portefeuilles d'actifs, les banques s'engagent en fait à accompagner leurs clients à contribuer progressivement à cet objectif. Or la NZBA (i) couvre une part importante du secteur bancaire occidental, y compris américain, (ii) comporte des engagements extrêmement concrets, ciblant en priorité les secteurs les plus polluants, (iii) comprend des obligations de transparence et enfin (iv) s'inscrit dans une démarche plus large couvrant l'ensemble des acteurs du secteur financier, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

Les plus grandes banques occidentales impliquées

Parmi les signataires, se trouvent de nombreuses grandes banques européennes, dont BNP Paribas, la Société générale, La Banque Postale, Barclays, UBS, Crédit Suisse, Commerzbank, Deutsche Bank ou encore Santander -, mais également, et c'est notable, plusieurs banques américaines telles que Citi, Morgan Stanley et Bank of America³. Jusqu'à présent absentes des travaux internationaux en la matière, la participation de grandes banques américaines est un signal fort, susceptible d'entraîner dans son sillage des entreprises américaines encore dubitatives quant à l'idée de la transition écologique.

Des engagements concrets

En pratique, les banques participant à la NZBA s'engagent à :

- aligner les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de crédit ainsi que d'investissement pour compte propre avec la trajectoire requise pour que le monde atteigne la neutralité carbone en 2050, l'objectif étant de limiter la hausse des températures à 1,5°C ;
- se fonder pour cela sur des scénarios de transition crédibles et publiés par des instances reconnues (GIEC, AIEA) ;
- se fixer des objectifs intermédiaires ;
- faire porter en priorité leurs efforts sur les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) et jouant un rôle-clé dans la transition vers une économie neutre en carbone ;
- publier annuellement leurs progrès et les plans d'action associés.

Donner la priorité à la transition des plus gros pollueurs

Les objectifs intermédiaires, à atteindre en 2030 au plus tard, devront être fixés dans les 18 prochains mois, puis tous les 5 ans à partir de 2030, sur la base des données scientifiques les plus récentes et surtout en se concentrant en priorité sur les secteurs les plus émetteurs de GES. En pratique, les banques vont se fixer dans les prochains mois une nouvelle série d'objectifs intermédiaires, qui devront être atteints en 2030 au plus tard, pour l'ensemble ou la plupart des secteurs à forte intensité de carbone spécifiés dans l'accord, notamment l'agriculture, l'aluminium, le ciment, le charbon, l'immobilier commercial et résidentiel, le fer et l'acier, le pétrole et le gaz, la production d'électricité et les transports, autrement dit les secteurs qui ont le plus besoin d'opérer une transition progressive vers de nouveaux modèles économiques décarbonés,

En toute transparence

Les banques se sont par ailleurs engagées à publier annuellement les émissions absolues et l'intensité des émissions conformément aux meilleures pratiques et, dans l'année qui suit la fixation des objectifs, les progrès réalisés par rapport à une stratégie de transition révisée au niveau du conseil d'administration de l'alliance, qui définit les actions proposées et les politiques sectorielles à mettre en œuvre.

Au-delà des banques, tous les acteurs du secteur financier sont impliqués

Autre élément majeur, la NZBA n'est pas une initiative isolée. Elle s'inscrit dans le cadre plus large de la « *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* » (GFANZ) présidée par Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque centrale britannique, aujourd'hui conseiller financier du Premier ministre britannique pour la COP 26 et envoyé spécial des Nations unies pour l'action et le financement en matière de climat. La « *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* » fédérera et assurera la cohérence de l'ensemble des initiatives « *Net-Zero* » du système financier, autrement dit les trois alliances déjà existantes, à savoir l'Alliance des propriétaires d'actifs Net-Zéro, qui représentent plus de 5 700 milliards de dollars d'actifs sous gestion, l'Alliance des gérants d'actifs Net-Zéro et cette nouvelle Alliance bancaire Net-Zéro, auxquelles se joindront prochainement la « *Net-Zero Underwriting Initiative* », aujourd'hui en construction, et la « *Net-Zero Insurance Alliance* » (NZIA), également en cours de création et qui réunira les principaux assureurs et réassureurs mondiaux, dont Axa, Allianz, Munich Re ou encore SCOR.

La « *Glasgow Financial Alliance for Net-Zero* » constitue un socle méthodologique concret pour une action cohérente de l'ensemble des acteurs du secteur financier. C'est un signal fort de la volonté des banques et du secteur financier d'être des accélérateurs de la transition écologique. Reste maintenant à entraîner dans cette alliance d'autres grandes banques, en particulier asiatiques mais aussi américaines, pour que le levier soit optimal et la transition globale.

Hubert d'ETIGNY

Affaires publiques France

hubert.detigny@bnpparibas.com

1. Net-Zero Banking Alliance

2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (en anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC)

3. Les banques participant à l'Alliance Net Zero : Ålandsbanken, Amalgamated Bank, Produbanco, Banco Grupo Promerica Nicaragua, Banco Promerica, Bancolumbia, Banque of America, Banorte, Barclays, BBVA, BNP Paribas, CaixaBank, CIB, Citi, Commerzbank, Coopeservidores, Credit Suisse, Deutsche Bank, Ecology Building Society, Fana Sparebank, GLS, Handelsbanken, HSBC, Ibercaja, IDLC, Íslandsbanki, KCB, KB Financial Group Inc., La Banque Postale, LGT Private Banking, Lloyds Banking Group, Morgan Stanley, NatWest Group, Republic Financial Holding Limited, Santander, SEB, Shinhan, Société générale, SpareBank 1 Østlandet, Standard Chartered, Triodos Bank, UBS, Vancity

4. Agence internationale de l'énergie



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change